

Les Albertaines et les Albertains immunodéprimés peuvent recevoir une quatrième dose

Le 18 janvier 2021

Plus de 80 000 Albertaines et Albertains pourront bientôt recevoir une quatrième dose du vaccin contre la COVID-19 pour renforcer leur immunité.

Conformément aux recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation et du Comité consultatif de l'immunisation de l'Alberta, les personnes de 18 ans et plus souffrant d'une immunodéficiences particulière peuvent recevoir une dose de rappel cinq mois après avoir reçu leur troisième dose.

À compter du 20 janvier, les personnes admissibles peuvent prendre rendez-vous en ligne pour recevoir leur quatrième dose auprès des Services de santé Alberta et des pharmacies participantes en utilisant le [système albertain de réservation de rendez-vous](#) pour la vaccination (en anglais seulement) ou en composant le 811.

« Nous restons déterminés à protéger la population albertaine contre le variant Omicron, et la vaccination demeure notre meilleur outil pour prévenir les conséquences graves. Nous continuons à nous appuyer sur les dernières recherches pour guider notre prise de décision, et avec des preuves montrant que les personnes immunodéprimées bénéficient d'une quatrième dose, nous sommes heureux de les fournir. »

Jason Kenney, premier ministre de l'Alberta

« Je sais que les quelque 80 000 Albertaines et Albertains qui vivent avec une immunodéficiences seront soulagés de recevoir ces doses supplémentaires. En même temps, la meilleure façon pour nous tous de nous protéger et de nous protéger les uns les autres est de continuer à recevoir les doses auxquelles nous avons droit. J'encourage toute la population albertaine à continuer de s'inscrire pour recevoir la dose de rappel dès que possible. »

Jason Copping, ministre de la Santé

« Les personnes souffrant de certaines affections immunodéprimantes peuvent bénéficier d'une quatrième dose du vaccin contre la COVID-19. Avec la propagation rapide du variant Omicron,

nous voulons fournir à ces Albertaines et Albertains une protection supplémentaire contre le virus. »

D^{re} Deena Hinshaw, médecin hygiéniste en chef

Conditions d'admissibilité

Voici les conditions d'immunodépression permettant aux adultes de 18 ans et plus d'être admissibles à recevoir une quatrième dose au moins cinq mois après avoir reçu une troisième dose :

- Les personnes greffées, y compris des greffes d'organes solides et les greffes de cellules souches hématopoïétiques.
- Les personnes atteintes de troubles hématologiques malins et de tumeurs solides malignes non hématologiques avant de recevoir ou recevant un traitement actif (chimiothérapie, thérapies ciblées, immunothérapie ou ayant reçu des vaccins contre la COVID-19 précédents pendant un traitement actif). Les personnes recevant uniquement une thérapie hormonale, une radiothérapie ou une intervention chirurgicale sont exclues.
- Les personnes traitées par un anticorps monoclonal anti-CD20 tel que le Rituximab.
- Les personnes atteintes d'une maladie rénale chronique traitées par dialyse.
- Les bénéficiaires d'une thérapie par lymphocytes T à récepteur antigénique chimérique (CAR-T).
- Les personnes atteintes d'une immunodéficiences primaire modérée à sévère (par exemple, le syndrome de DiGeorge, le syndrome de Wiskott-Aldrich).
- Les personnes atteintes d'une infection par le VIH au stade 3 ou avancé et celles ayant acquis une immunité à la COVID-19.
- Les personnes suivant des traitements immunosuppresseurs (par exemple, les thérapies anti-cellules B, les corticostéroïdes systémiques à forte dose, les agents alkylants, les antimétabolites ou les inhibiteurs du facteur de nécrose tumorale et d'autres agents biologiques).
- Les personnes prenant certains médicaments pour des maladies auto-immunes, notamment le rituximab, l'ocrelizumab et l'ofatumab.

Les adolescents de 12 à 17 ans présentant les conditions précédentes continuent d'être éligibles pour la troisième dose. La quatrième dose n'a pas encore été approuvée pour ce groupe d'âge.

La troisième dose n'a pas été approuvée pour les personnes de moins de 18 ans.

Rendez-vous pour les doses supplémentaires

Les Albertaines et les Albertains admissibles peuvent prendre rendez-vous en ligne auprès des Services de santé Alberta et des pharmacies participantes en utilisant le système de réservation à une seule étape, à l'adresse alberta.ca/vaccine (en anglais seulement). Ils peuvent également prendre rendez-vous en appelant le 811 ou les [pharmacies participantes](#).

Pour connaître les heures d'ouverture et l'adresse, consultez ahs.ca/vaccine (en anglais seulement).

Renseignements connexes

- [Prenez rendez-vous pour recevoir le vaccin contre la COVID-19](#)

Renseignements aux médias

[Steve Buick](#)

780 288-1735

Attaché de presse principal, ministère de la Santé